

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE BEYROUTH (ESAR)

HISTORIQUE

L'École supérieure d'architecture de Beyrouth (ESAR) a été créée en 2019 au sein de la Faculté d'ingénierie et d'architecture (FIA) de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, au Campus des sciences et technologies (CST). Notons que le Diplôme d'ingénieur : section architecture existait à l'École supérieure d'ingénieurs de Beyrouth (ESIB) depuis 1945 et jusqu'à 1992.

MISSION

L'ESAR adopte une approche globale d'un métier transdisciplinaire qui joint à l'intervention dans l'espace physique une approche critique de concevoir le monde. Cette formation ramène l'architecture à sa vocation de métier au service de la ville, du territoire et des usagers, en se concentrant sur le contexte socio-politique, environnemental et économique. Sa mission est de préparer les étudiants au défi d'anticiper et de s'adapter aux évolutions du métier et de répondre aux enjeux clefs du XXI^e siècle, essentiellement sur l'impact croissant du bâti sur l'environnement naturel, et de comprendre et d'intégrer la dimension culturelle, symbolique, fonctionnelle et politique dans leur stratégie, conception et pratique professionnelle.

DIRECTION

Doyen : Wassim RAPHAEL

Directeur : Richard MITRI

Directeur adjoint aux affaires administratives : Farah HOMSI

Directeur adjoint aux affaires académiques : Cynthia BOU AOUN

ADMINISTRATION

Assistante de direction : Rana (EL) KHOURY

Assistant de laboratoire : Elias BOU ROUPHAEL

CORPS PROFESSORAL

Professeurs

Fadi GEARA

Professeurs associés

Richard MITRI, Joseph RUSTOM

Maîtres de conférences

Cynthia BOU AOUN, Nisrine (EL) MEZHER, Joanna NSEIR, Rim DBAISSY

Chargeés de cours

Kamel ABOUD, Fares ABI CHACHRA, Maria ABI KHALIL, Claudine ABDEL MASSIH, Guy ASSILI, Fouad AWAD, Michel BARMAKI, Carine BECHARA, Dimitri BEKHAZI, Hassane BOU MELHEM, Vera BOURGY, Gilles CHAHWAN, Sr Dima CHÉBIB, Said CHÉHAB, Issam (EL) CHEMALY, Nadim CHOUEIRY, Pamela CHRABIEH, Roula DAHER TAOUTEL, Elsie (EL) DEEK, Jacqueline FARAH, Tiffany GEARA, Pierre GHANEM, Nadine GHOLAM, Bassam (EL) HABER, Maria HABIB, Céline HADDAD, Charles HAJJ, Josiane HINDI, Sandra JOSEPH, Rita KARAM, Rima KHAIRALLAH, Ange KHALIL, Walid KHALIL, Jad (EL) KHOURY, Perla (EL) KHOURY, Ziad KHOURY, Louna MAALOUF, Georges MOHASSEB, Mohamad Jawad MOUSSA, Rami (EL) MURR, Shogagh OHANNESSIAN, Dina RIZK, Alouisia SALIBA, Fadi SALIBA, Fadi SEROPIAN, Chadi SFEIR, Gregory TAUSSON, Jean-Marie TAUUTEL, Marie-Bernadette TAUUTEL SFEIR, Youssef TOHMÉ, Joy TRABOULSI, Ghada WAKED, Christian ZAHER, Élise ZGHEIB.

Enseignants appartenant à une autre Faculté de l'USJ ou ayant un autre titre à l'USJ

Nancy ALAM, Nadine ABBAS, Toni KAHWAJI

DIPLÔMES

Diplôme d'ingénieur : section architecture, équivalent à un master, qui s'étale sur une durée de cinq ans, totalisant 342 crédits ECTS.

DÉBOUCHÉS

La formation du programme d'architecture permettra de travailler dans les métiers de l'architecture et de la maîtrise d'œuvre. Du fait de sa transdisciplinarité, l'architecture touche à multiples champs de l'activité humaine ; ceci lui donne aussi accès à d'autres professions du domaine du bâtiment et de la construction, comme :

- La maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études
- L'expertise immobilière
- La maîtrise d'ouvrage et la gestion immobilière
- Les entreprises de construction
- L'architecture d'intérieur et la décoration
- La scénographie et la muséographie
- Le design mobilier et industriel
- L'animation et la 3D.

FRAIS DE SCOLARITÉ

188 dollars américains frais et 7 209 000 livres libanaises (pour le premier semestre) soit 268 en contre-valeur dollars américains frais (taux du dollar = 89,500 LL).

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 50 : Validation d'une UE

Pour les UE des studios d'architecture, une moyenne de 12/20 est requise. Toutefois, une note minimale de 10/20 est acceptée à la condition que la moyenne annuelle de 2 studios de l'année soit supérieure ou égale à 11.5/20.

Article 51 : Obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme d'ingénieur : section architecture, l'étudiant doit valider toutes les UE et :

- remplir les conditions d'une maîtrise suffisante de la langue arabe et de la langue anglaise (Article 6 - alinéas c et d)
- valider les 342 crédits du programme d'architecture.
- avoir au moins une moyenne cumulée sur l'ensemble du programme de 12/20 ainsi que 12/20 sur le Projet de fin d'études (PFE).

Article 54 : Probation

Un étudiant du programme d'architecture entre en probation si :

- à la fin de la première année, sa moyenne cumulée est inférieure à 11.50/20.
- à partir du premier semestre de la deuxième année, sa moyenne cumulée est inférieure à 12/20.